

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
ERCE-TEILLAY**

Mairie
35620 ERCÉ-EN-LAMÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars à 18 H 00, le comité syndical du SIVOM Ercé-Teillay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ercé-en-Lamée, sous la présidence de M. Yvon MELLET, président. *Date de convocation du comité : 03 mars 2026.*

Etaient présents(9) : Yvon MELLET, Isabelle BERTIN, Roger DENIEL, Christophe EON, Jérôme GUIFFAUT, David MELLET Vincent MUSSARD, Myriam RABANNE, Armelle HUBERT,

Etaient absents excusés(1) : Didier DELEPINE.

Délibération N° 2026-01-03
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026 du SIVOM ERCE-TEILLAY. Ce budget se présente de la façon suivante (présentation générale des montants totaux correspondant à la somme des propositions nouvelles + reports) :

BUDGET PRIMITIF 2026

. SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes : 44 161.48 €
. SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes : 33 505.10 €.

Suite à la présentation de ces budgets, le Comité, à l'unanimité :

- approuve, le budget primitif 2026 du SIVOM Ercé-Teillay tel que présenté,
- fixe le taux de fongibilité prévu par délibération N°2022-05-02 du 07/11/2022 à 7,5%.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification